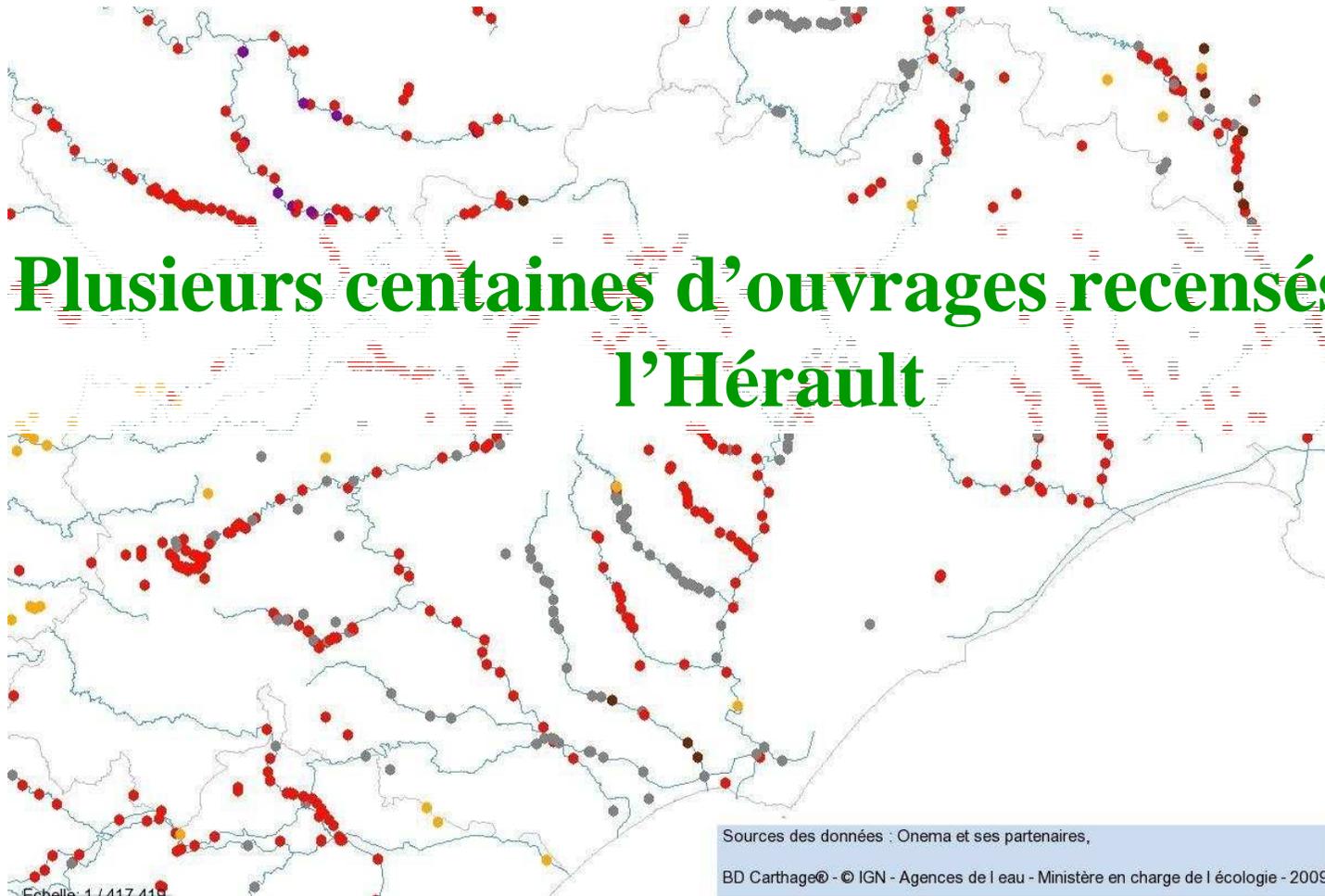


La continuité écologique dans l'Hérault.

Le chantier des ouvrages « Grenelle »

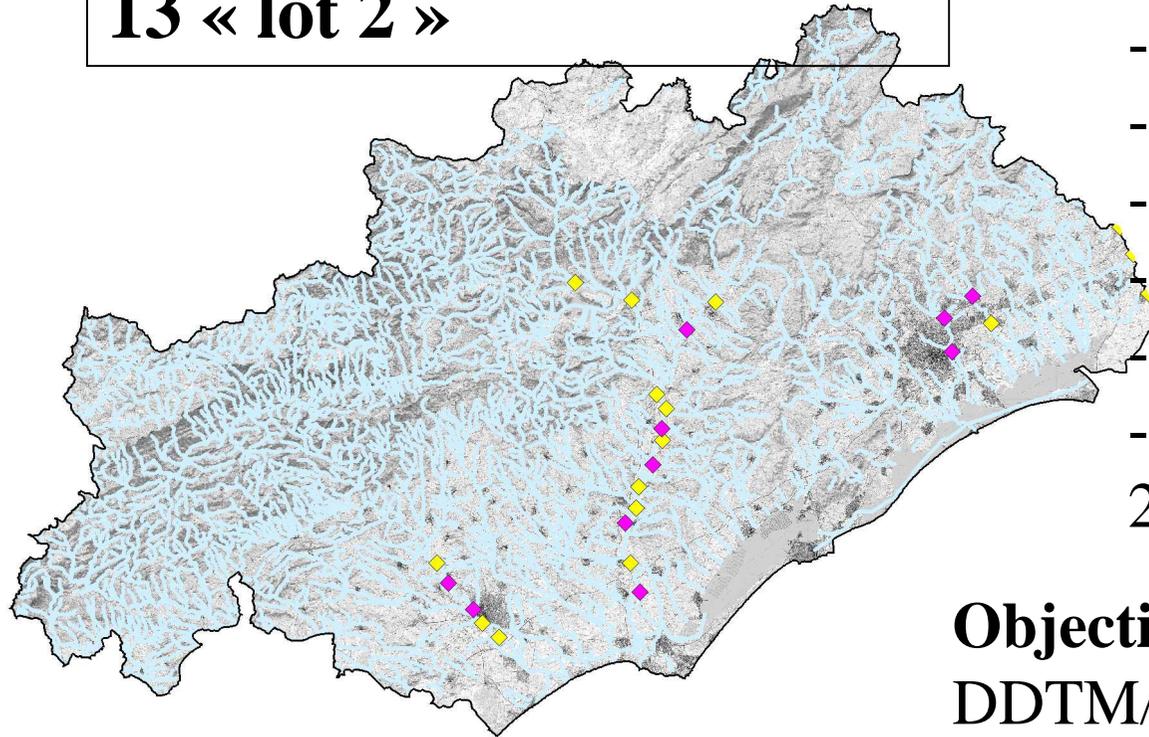
Plusieurs centaines d'ouvrages recensés dans l'Hérault



Le chantier des ouvrages Grenelle : **situation initiale**

10 ouvrages « lot 1 »

13 « lot 2 »



Usages directs (lot 1/lot2) :

-Microcentrales 1/5

-AEP : 3/0

- chaussée : 1/1

-Écrêteur : 0/1

-Sans usage connu : 5/6

-Maître d'ouvrage inconnu :
2/0

Objectif (travail
DDTM/ONEMA/Agence/
structure de gestion) :

-ruine : 4/1

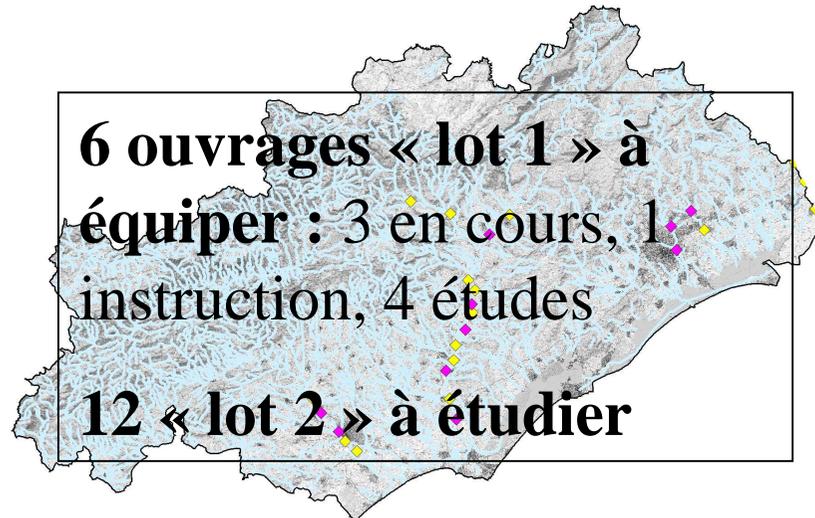
-Équipement : 6/à préciser

— Cours d'eau

◆ Lot 1 (12 ouvrages) : engagement des travaux avant fin 2012

◆ Lot 2 (17 ouvrages) : acquisition de connaissances avant fin 2012

Le chantier des ouvrages Grenelle : **organisation du travail**



Information des propriétaires

Courriers ciblés dès août 2010 en fonction de l'objectif (ruine, études préalables,...). Contact de la commune en cas de propriétaire inconnu.

Les études :

- demandées aux maîtres d'ouvrages « actifs »
- portage par les structures dans les cas de blocage (2/ 8) ou en vue de la ruine.

La synergie des acteurs :

- Travail en coordination Agence/ONEMA/DDTM et structure de BV
- Intervention déterminante des structures de gestion (études « clé en main » ou de faisabilité, choix des cibles- « petits » maître d'ouvrage)

Le chantier des ouvrages Grenelle : les difficultés

Techniques :

- transport sédimentaire : sur les petits ouvrages, enjeu sédimentaire difficilement appréciable (lutte contre érosion régressive, ...)
- AEP : les DUP des ouvrages sont a minima muettes sur l'impact d'un ouvrage aval n'appartenant pas à la collectivité et au pire interdisent certaines interventions (affouillement...).



délivrer un message clair au maître d'ouvrage !

- caler en amont l'enjeu sédimentaire : définition de cahier des charges, position du SAGE sur ce point,
- Définir l'objectif vis à vis de l'arasement (impact) :
 - Si pas d'usage ni impact : laisser ou demander l'arasement (si obligation – L214-17 L2)
 - Si usage mais pas d'impact : demander une étude sur la nécessité de maintien
 - Si pas d'usage mais impact : cadrer le chantier au niveau du BV (objectif, stratégie, acquisitions foncières,...).